



Intimidation et saisie d'huissier

Par **LARRIEU**, le **29/04/2010** à **12:32**

Bonjour,
En 2002 de gross soucis financiers d'ou loyers impayés, j'étais marié à cette époque.
Intervention d'un huissier, j'ai fait 3 chèques afin d'éponger cette situation mais devant ma fragilité bancaire, mon banquier m'as conseillé de récupérer ces 3 chèques et de trouver un terrain d'entente. la famille de mon ex mari lui avais dit envoyé via un mandat une certaine somme pour régler ces soucis. je lui ai fait confiance j'étais idiote.
Il m'as dit " je vais régler cela considère que l'affaire est close".
Je l'ai quitté, retournant chez ma mère dans le 34 en attente d'un logement social avec ma fille sans cacher mon lieu de résidence, je travaille en mairie depuis 2003.
Mon ex mari a menti est c'est enfui sans laissé d'adresse, en 2004 l'huissier la retrouvé il a élaboré un écheancier de 150 euros/mois qu'il paye depuis rubis sur l'ongle en voulant prendre enfin ces responsabilités sans m'impliquer.
Mais voilà il ya eu procédure pendant sa fuite et jugement en 2003 contre nous 2. Je n'ai jamais reçu ces courriers ni été prévenue d'une quelconque procédure contre moi. croyant l'affaire classée.
Divorce prononcé en 2005, séparation de fait 2004
Voici 2 jours l'huissier après 8 ans de silence, m'a fait une saisie attributive sur mon compte alors que mon ex mari continue à régler rigoureusement l'écheancier mis en place d'un accord commun avec l'ancien propriétaire.
Il me menace de saisie salaire et m'as menti sur un document il atteste que c'est mon ex mari qui est en cessation de paiement, alors que cela est faux.
A t-il le droit ??? que dois je faire j'ai subit des propos diffamants au téléphone une tentative d'intimidation, des menaces à peine voilées Dois je porter plainte ??? quel recours aidez moi s'il vous plait mary